

## Demande de subvention de la SAFC pour une opération de résidentialisation – Cité Viotte à Besançon

**Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président**

<b>AVIS</b>	
<b>Commission n°8</b>	<b>Validation du Vice-Président</b>
Séance du 28/09/05	Favorable
<b>Commission n°3</b>	
Séance du 24/11/05	Favorable
<b>Bureau</b>	
Séance du 26/01/06	Favorable
Le 12/01/06	

Budget 2006 Imputation : 204.70	Solde avant opération : 63 782,56 € Montant de l'opération : 50 000,00 € Solde après cette opération : 13 782,56 €
------------------------------------	--

### **I. Contexte**

Le Conseil Communautaire du 24 juin 2002 a défini les modalités d'intervention de la CAGB, en matière de renouvellement urbain dans le cadre du contrat de ville et du Programme Local de l'Habitat

Il a été décidé d'intervenir en faveur des bailleurs sociaux réalisant des opérations d'amélioration en matière d'aménagement urbain et d'habitat.

L'avis sur les opérations est donné conjointement par les commissions Politique de la Ville et Habitat.

### **II. Objet de la demande**

Dans ce cadre, la SAFC a présenté le projet de résidentialisation de la Cité de la Viotte. Située dans le quartier du même nom, elle fait partie des sites inscrits au Contrat de Ville. Il s'agit essentiellement d'un secteur d'habitat public où existe une réelle mixité sociale et fonctionnelle.

Ce site a fait l'objet entre 1988 et 1991 d'une opération de renouvellement urbain conduisant notamment à la démolition de 73 logements, la reconstruction de 93 logements et la réhabilitation de 110 logements. Bien que cette opération ait contribué à améliorer le climat social, des difficultés sont apparues depuis l'année 2000. Une réflexion a dès lors été engagée pour apporter une réponse à cette dégradation.

L'organisation des espaces extérieurs ayant été identifiée comme facteur de dysfonctionnements importants (carence en places de stationnement, nuisances sonores, squats...), il a été décidé d'entreprendre une opération de résidentialisation. Celle-ci se traduit notamment par un remodelage profond et une requalification des espaces publics afin d'en faciliter l'usage, d'en améliorer l'image et d'accroître la sécurité. Un travail sur les aménagements en pieds d'immeubles est également réalisé, pour répondre particulièrement aux attentes des locataires âgés, nombreux dans le quartier.

L'opération envisagée par la SAFC s'inscrit en complémentarité d'une action de sécurisation réalisée en 2004 et concrétisée par des travaux de sécurité passive : installation de dispositifs de contrôle d'accès, sécurisation des garages...

### **III. Montant demandé**

La SAFC sollicite un accompagnement financier de la CAGB à hauteur de 9,91% du coût de l'opération, soit 50 000 €. Le coût prévisionnel de l'opération est de 504 765 € TTC, dont 86,35 % pour les travaux.

Plan de financement de l'opération :

	en € TTC
Subvention ETAT AQS* (notifiée)	68 566
Subvention Région (notifiée)	50 000
Subvention Conseil Général (sollicitée)	100 000
Subvention CAGB (sollicitée)	50 000
Emprunt CDC 15 ans	236 199
<b>TOTAL TTC</b>	<b>504 765</b>

\* AQS : Amélioration Qualité Service

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0